

Spécial réunions d'informations syndicales

Infos n° 61 - Supplément 3 - 4 avril 2014

samedi 19 avril 2014 de 9h à 12h dans nos locaux
8 rue Ampère à Cormelles-le-Royal et

mercredi 23 avril 2014 de 9h à 12h à :

- Hérouville-St-Clair salle de la Grande Delle.
- Lisieux à l'espace Victor Hugo.
- Bayeux au lycée Alain Chartier

Dans le 1er degré, les annonces précises des mesures de carte scolaire – d'ouvertures et de fermetures de classes dans les écoles – ont été repoussées après les élections municipales.

Ce retard a des conséquences négatives pour les personnels, car le mouvement étant différé, les opérations devront se faire de manière resserrée, ce qui impliquera une augmentation de la charge de travail pour les personnels administratifs et une impossibilité d'anticiper pour les personnels enseignants. Mais tout cela est négligeable : quand on affiche une priorité au primaire, il vaut mieux éviter d'avoir à assumer les effets concrets de l'aus-

térité gouvernementale au moment d'un scrutin électoral...

La priorité à l'éducation prioritaire annoncée à grand renfort de communication par V. Peillon donne lieu en particulier à un contrecoup terrible dans les établissements.

Partout sur le terrain, les chiffres annoncés confirment que le budget est insuffisant, les créations de postes très inférieures aux besoins, la « refondation » un effet de communication. Pour le Calvados, deux postes seulement seront créés !

De plus l'essentiel des créations de postes est absorbé par la formation initiale et le rétablissement d'une année de stage après le concours. Ces créations ne permettent pas de compenser la hausse de la démographie scolaire. Les situa-

tions d'apprentissage ne vont pas s'améliorer pour les élèves, les conditions de travail pour les personnels non plus ; les effectifs des classes et des groupes ne vont pas diminuer. Bien souvent, c'est même le contraire qui va se produire.

Déjà, des mobilisations prennent forme. En région parisienne, des établissements sont en grève, des AG sont organisées, des perspectives se construisent : **il n'appartient qu'à nous de nous mobiliser afin de faire entendre nos revendications !**



Il faut refuser cette division organisée et se rassembler pour exiger partout des moyens à la hauteur des besoins. Cela suppose un autre budget pour l'éducation nationale, et donc la lutte contre l'austérité imposée aux salarié-e-s et aux services publics, contre les cadeaux aux patrons et aux actionnaires, pour une autre répartition et une autre utilisation des richesses !

Le mouvement départemental : quand, qui, comment ?

Après les mesures de carte scolaire, le mouvement départemental concernera les enseignant-e-s titulaires sans poste à la rentrée 2014, c'est-à-dire celles et ceux :

- dont le poste fait l'objet d'une mesure de carte scolaire ;
- nommé-e-s à titre provisoire pour l'année scolaire en cours ;
- intégré-e-s au titre des permutations informatisées : celles/ceux-ci communiqueront une attestation sur l'honneur permettant de calculer leur barème dans les délais indiqués au calendrier ;
- actuellement sans affectation (*réintégration après détachement, disponibilité, congé parental, congé de longue durée,...*) ;
- s'engageant dans une formation CAPA-SH : ils/elles devront formuler au moins 5 premiers vœux dans l'option pour laquelle leur candidature est retenue sur liste principale ; mais aussi les fonctionnaires stagiaires nommé-e-s au 1er septembre 2013 ainsi que les enseignant-e-s titulaires d'un poste et qui souhaitent en changer.

La phase de saisie des vœux aura lieu du **jeudi 10 avril au mercredi 23 avril** dans l'application SIAM prévue à cet effet.

Pour toutes questions ou précisions concernant votre situation. n'hésitez pas à nous contacter.

Une marche nationale à l'appel de syndicats et de partis politiques contre le gouvernement, contre l'extrême-droite, pour l'abandon du « pacte de responsabilité », pour une juste distribution des richesses sera organisée à Paris.

Dans le contexte actuel, il est fondamental de ne pas laisser la rue aux réactionnaires de tous bords et de se la réapproprier : c'était important le 18 mars, cela l'est et encore plus le 12 avril suite aux élections !

Celles et ceux qui sont en colère contre la politique d'austérité et de cadeaux aux patrons menée par le gouvernement, celles et ceux qui refusent de laisser l'extrême-droite en profiter se retrouveront partout pour préparer cette manifestation qui ne doit pas rester sans lendemain.



Toutes et tous dans le rue le 12 Avril

Pour une autre société, pour un autre partage des richesses !

Projet de décrets concernant les enseignant-e-s du 1er degré : encore des régressions sociales !

Les projets de décrets que le ministère prévoit de présenter à un futur Comité Technique Ministériel pour une application à la rentrée 2014, sur l'exercice du droit syndical et les obligations réglementaires de service, ne nous vont pas ! C'est une régression des droits syndicaux et sociaux que nous devons combattre.



En ce qui concerne les trois demi-journées, par année scolaire, de réunions d'informations syndicales, elles ne pourront pas être effectuées sur le temps passé face aux élèves et pourront seulement être déduites des 48h (*temps de réunions et de concertation*) : c'est bien une mort programmée de ces réunions à quoi veut aboutir ce gouvernement.

Concernant la récupération des heures supplémentaires effectuées notamment par les brigades et les enseignant-e-s qui accomplissent un service partagé sur des écoles qui n'ont pas la même organisation du temps scolaire, ce décret vise l'annualisation du temps de travail. Pratique que nous dénonçons puisqu'elle est contraire aux statuts des professeur-e-s des écoles.

**Les réformes avancent et nos droits régressent :
la seule réponse à celles-ci c'est
l'action collective et la mobilisation !**

L'inspection : SACHONS DIRE NON !

L'inspection n'est pas une obligation. Beaucoup trop de personnels la vivent comme un moment de torture mentale et morale, une fatalité. Il est pourtant possible de l'envisager différemment, voire de la refuser.

SUD Éducation revendique l'avancement de toutes et tous au rythme le plus rapide, indépendamment de toute évaluation, pour passer du management à l'autogestion des établissements. En effet, si un regard extérieur est utile, il ne peut aller de pair avec l'existence d'un rapport hiérarchique et doit être déconnecté de tout avancement méritocratique, quel qu'il soit.

L'inspection devrait être un moyen de s'améliorer dans son métier, dans ses pratiques pédagogiques et non un moyen de contrôler le travail des enseignant-e-s.

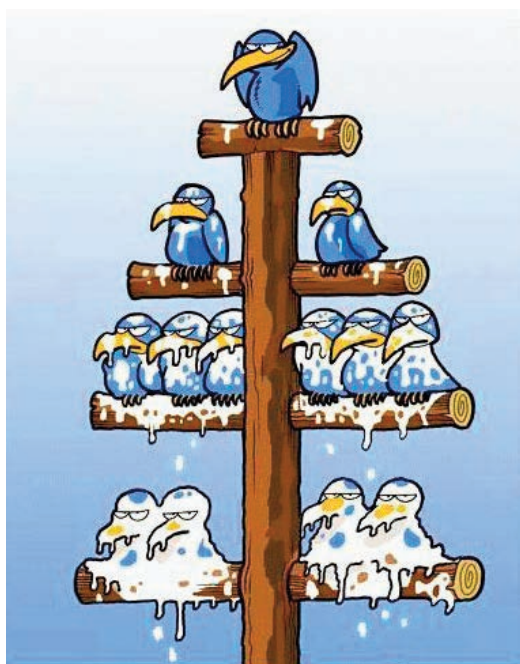
La légitimité des conseils des inspecteurs est très relative, les IEN ayant quitté depuis longtemps le terrain ou l'ont ayant très peu connu. Une observation d'une heure dans la classe, tous les trois ans au mieux, ne saurait suffire à avoir une vue d'ensemble de la pédagogie de l'enseignant-e et donc à l'améliorer. Le rôle de conseil entre en contradiction avec deux autres rôles de l'inspection : vérifier l'application des réformes et noter pour conditionner l'avancement de carrière. Impossible d'avoir des échanges constructifs avec son supérieur hiérarchique quand on sait que le seul moyen d'avoir une bonne note est de dire ce qu'il ou elle a envie d'entendre. De plus, ce qu'il ou elle a envie d'entendre dépendra du gouvernement en place et pourra donc être totalement différent d'une inspection à l'autre !

Certain-e-s pensent que sans contrôle hiérarchique, les travailleurs et travailleuses seraient paresseux/euses, non impliqué-e-s, bref, feraient mal leur travail. Nous sommes convaincu-e-s du contraire. C'est l'infantilisation qui déresponsabilise les enseignant-e-s, les fait parfois entrer dans le jeu du chat et de la souris.

Les seuls documents que vous aurez obligation de fournir sont les suivants :
Dans le premier degré : le registre d'appel, l'emploi du temps de la classe (*affiché N'IMPORTE OÙ dans la classe*). Vous devez communiquer aux parents un livret scolaire (aucun modèle n'est imposé) par trimestre.

Le cahier-journal n'est en aucun cas une pièce obligatoire. Il a été supprimé par Jules Ferry lui-même et jamais rétabli officiellement.

ET MERDE...



Qu'a-t-on à y perdre, qu'a-t-on à y gagner ?

En choisissant de ne pas être inspecté-e, et donc mal noté-e, on choisit de n'avancer qu'à l'ancienneté. Une conséquence financière certes non négligeable. Mais accepter l'inspection, même si l'on a une bonne note, ne garantit pas d'avancer plus vite. Seul un pourcentage d'enseignant-e-s, passera à l'échelon supérieur.

Mais si la conséquence financière n'est pas négligeable,
il y a surtout beaucoup à gagner :
LIBERTÉ, SÉRÉNITÉ, DIGNITÉ.

Pourquoi s'infliger cela, quand les inspecteurs eux-mêmes critiquent ce mode d'évaluation ?

Sud Education un syndicat de SOLIDAIRES

Un syndicat solidaire

Discriminations, précarité, droits des femmes, sans-papiers, etc., toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. L'union syndicale Solidaires y contribue activement. (*Elle regroupe les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels*). Partout, la solidarité doit l'emporter sur la recherche du profit.

Un syndicat unitaire et inter-catégoriel

Parce que c'est faire le jeu des pouvoirs que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes un syndicat résolument inter-catégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation Nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade.

Un syndicat démocratique

Tous les mois, nos assemblées générales d'adhérent-e-s (*ouvertes aux sympathisant-e-s*) prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et vos représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel.

Un syndicat de lutte

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales.

Un syndicat de transformation sociale

SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (*salaires, conditions de travail, protection sociale, etc...*) mais aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité :

**pour une autre école,
une autre société.**

Infos Sud Éducation Calvados

Dispensé de timbrage CAEN CC

SUD ÉDUCATION CALVADOS
8 rue Ampère
14123 Cormelles le Royal
02 31 24 23 36

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 4 avril 2014

Bulletin supplément 3 au n°61 - Avril 2014

Bulletin spécial Réunion d'Informations Syndicales



Directrice de la publication : Nicole Auxépaules

Trimestriel

Prix public : 1 euro le n°.

CPPAP: 0111 S 05665

ISSN: 2101-6534

Imprimé par nos soins

Permanences au local

mercredi de 14h à 17h

jeudi de 9h à 17h

Vendredi de 14h à 17h

Pour contacter vos élus

PLC : denis-leclerc@orange.fr

PLP : moisseron.eric@gmail.com

PE : phillemi@yahoo.fr

Pour être informé, retrouvez
SUD Education Calvados sur
www.sudeduc14.fr